

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'EPCC LE QUAI - CDN

SÉANCE DU MARDI 28 MARS 2023

Objet : Budget 2023 – Budget supplémentaire – BS
Référence : DEL-2023-04

Rapporteur : Monsieur Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur,

EXPOSE :

Par délibération en date du 9 décembre 2022, le Conseil d'Administration a approuvé le budget primitif de l'EPCC Le Quai - CDN pour l'exercice 2022. Les dépenses, et les recettes de fonctionnement inscrites sur ce budget prévisionnel s'élèvent à 6 832 000 €, les dépenses et recettes d'investissement à 162 000 €.

L'affectation des résultats de l'exercice 2022 en fonctionnement et investissement ayant été approuvée par le Conseil d'administration lors de la délibération DEL-2023-04 du 28 mars 2023, il est proposé d'inscrire ces sommes dans le cadre d'un budget supplémentaire.

Il est rappelé que le budget de l'année 2023 connaîtra encore des modifications.

En effet, si la programmation du second semestre est en cours et devra se conformer au budget supplémentaire intégrant le déficit de l'année 2022, un certain nombre d'inconnues demeurent encore, et parmi celles-ci l'ensemble des charges relatives à la transition de direction, et aux incidences possibles sur des départs et des arrivées de personnels, notamment de cadres de direction, dont les conditions et les possibilités ne sont pas encore connues, alors que le processus de recrutement de la future direction est en cours.

Par ailleurs, nous savons déjà que le coût de l'énergie va augmenter encore cette année, notamment en ce qui concerne le réseau de chauffage. Les premières estimations évaluent un surcoût à hauteur de 20.000 euros environ sur un périmètre constant par rapport à 2022 – année dont nous rappelons qu'elle a été « chaude ». En plus de l'augmentation des fluides déjà enregistrée sur les années précédentes, les coûts d'énergie pèsent pour 300.000 euros en 2023, quand il était de 213.000 euros en 2019 – moins de 200.000 pour les années 2020 et 2021. C'est au regard de ce différentiel qui pénalise largement le Quai, que l'Etat a octroyé un financement exceptionnel de 21.000 euros.

Je vous invite à examiner le budget supplémentaire détaillé ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

Dépenses

60410 : Achats de spectacles	- 50 424.99 €
60610 : Electricité - eau	20 568.07 €
64110 : Salaires	<u>22 000.00 €</u>
TOTAL DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	- 7 856.92 €

Recettes

6459 : Remb. Sécurité sociale et prévoyance	22 000.00 €
7430 : Subvention DRAC	<u>20 568.07 €</u>
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT	42 568.07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

Dépenses

2051 : Logiciels	5 000.00 €
2154 : Matériel et outillage	73 238.75 €
2181 : Agencements, Installations	20 509.37 €
2182 : Matériel de transport	1 932.91 €
2183 : Mobilier et matériel de bureau	6 442.84 €
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT	107 123.87 €

Ce budget supplémentaire s'équilibre donc de la façon suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Dépenses	Recettes
Insuffisance de fonctionnement reporté 2022	50 424.99 €	
Inscriptions nouvelles	-7 856.92 €	42 568.07 €
Opérations d'ordre		
TOTAL	42 568.07 €	42 568.07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

	Dépenses	Recettes
Excédent d'investissement reporté 2022		107 123.87 €
Inscriptions nouvelles	452.24 €	
Restes à réaliser au 31.12.2022	106 671.63 €	
TOTAL	107 123.87 €	107 123.87 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir entendu l'exposé de M. Matthias POULIE, Directeur-adjoint administrateur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.) et notamment ses articles L.1431-1 et suivants,

Vu les statuts de l'E.P.C.C. Théâtre Le Quai approuvés par arrêté préfectoral D3-2005 n°384 en date du 20 juin 2005, et vu les statuts modifiés de l'EPCC Le Quai – CDN approuvés par l'arrêté préfectoral DRCL/BCL n°2016-08 du 29 janvier 2016, et notamment les articles 12 et 17,

Vu le vote du budget primitif 2022 en date du 9 décembre 2022,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, A L'UNANIMITÉ

Article 1 : APPROUVE le Budget Supplémentaire comme ci-dessus.

Le Président,
Nicolas DUFETEL